

ARRETE
PORTANT LOCALISATION, COMPOSITION ET ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
ET DEPOUILLEMENT
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
CSA/CPE/CCP d'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SCRUTINS DU 8 DÉCEMBRE 2022

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 953-6, L. 951-1-1,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat et notamment son article 1-2,
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires des établissements publics d'enseignement supérieur,
Vu le décret n° 2020-362 du 27 mars 2020 modifiant le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
Vu le décret n° 2022-662 du 25 avril 2022 modifiant les dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat,
Vu l'arrêté du 20 juillet 2011 portant abrogation de l'arrêté du 8 avril 2008 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique d'Etat,
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,
Vu la circulaire du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 11 août 2022 relative aux élections professionnelles de décembre 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2012/09/25-09 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant sur l'institution et les modalités de mise en place de la Commission consultative paritaire des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'Université d'Aix-Marseille, approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 25 septembre 2012 après avis favorable du comité technique du 18 juillet 2012,
Vu la délibération n°2019/07/16-16 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant modification de la délibération n°2012/09/25-09 relative à la mise en place de la CCP,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu le Règlement intérieur de la commission consultative paritaire pour les agents non titulaires de l'université,
Vu l'arrêté électoral d'Aix-Marseille Université du 10 octobre 2022 modifié portant organisation des élections des représentants des personnels au Comité social d'Administration (CSA), et notamment ses articles 2 et 12,
Vu l'arrêté électoral d'Aix-Marseille Université du 10 octobre 2022 modifié portant organisation des élections des représentants des personnels à la Commission Consultative Paritaire pour les Agents Non Titulaires (CCP), et notamment ses articles 2 et 10,
Vu l'arrêté électoral d'Aix-Marseille Université du 10 octobre 2022 modifié portant organisation des élections des représentants des personnels à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE), et notamment ses articles 2 et 11,
Vu la convention de rattachement de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence à Aix-Marseille Université, en date du 6 octobre 2015,

ARRÊTE

Article 1 : Implantation et composition des bureaux de vote

Dans le cadre des élections professionnelles, qui auront lieu le jeudi 8 décembre 2022, **les 22 bureaux de vote** listés ci-dessous, ayant vocation à accueillir les élections au Comité Social d'Administration (CSA), à la Commission Paritaire d'Établissement (CPE), et à la Commission consultative Paritaire pour les Agents Contractuels (CCP), d'Aix-Marseille Université, ainsi que le bureau central, sont localisés, composés et organisés comme suit :

BUREAUX DE VOTE SITUÉS A MARSEILLE

❖ **Site Pharo - 58, boulevard Charles Livon (BUREAU DE VOTE CENTRAL) :**

Salle des scrutins : salle du conseil - 2^{ème} étage – bâtiment A

Président de bureau de vote : Guillaume PIANEZZE

Secrétaire : Marina BONNOT

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour CGT FERC Sup : Cédric BOTTERO, et suppléant : Romain HINET-DEBAIN
- Pour FSU : Alain FERRARINI
- Pour UNSA Education : Cécile MERLE, et suppléante : Céline GRANCHI

❖ **Site Saint-Charles - 3, place Victor Hugo / UFR Sciences :**

Salle des scrutins : salle 5-001 - RDC bas du bâtiment 5

Président de bureau de vote : Laurent PEZARD / Vice-président : Antoine PARIS

Secrétaire : Valérie POLLO

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour CGT FERC Sup : Hélène DUGOURD, et suppléant Philippe BLANC
- Pour FO ESR : Christophe POGGI, et suppléante : Gnouma DALLA
- Pour FSU : Mohammed KOUBITI
- Pour SGEN-CFDT : Aziza SIKAR (de 9h00 à 12h00) et Alain TONETTO (de 12h00 à 14h00), et suppléante : Corinne MICHAUD
- Pour UNSA Education : Michèle RIERA, et suppléant : Jérôme BORGHINO

❖ **Site Canebière - 110-114, La Canebière / UFR FDSP :**

Salle des scrutins : Salle 311

Président de bureau de vote : Jean-Michel MARMAYOU

Secrétaire : Tess ANGELINI

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour CGT FERC Sup : Thierry PEREZ, et suppléante : Sonia AMOROS
- Pour FO ESR : Geneviève ENRICO, et suppléante : Linda DJOUABLI
- Pour UNSA Education : Stéphane DUPERRET

❖ **Site Timone - 27, boulevard Jean Moulin / UFR FSMPM :**

Salle des scrutins : Salle du conseil - Bâtiment principal, 2^{ème} étage

Président de bureau de vote : Patrick VILLANI

Secrétaire : Julien CALABRO

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour CGT FERC Sup : Jean-Paul MARIOTTI, et suppléante : Mélanie PIEDNOEL
- Pour SGEN-CFDT : Adam BEN TAHAR, et suppléant : Hervé SOLINAR
- Pour UNSA Education : Emmanuelle ROSA, et suppléante : Elodie CACCOMO-GARCIA

❖ **Site Hôpital Nord - Boulevard Pierre Dramard / UFR FSMPM :**

Salle des scrutins : salle des thèses – Bâtiment G, 2^{ème} étage

Présidente de bureau de vote : Carole ZAKARIAN

Secrétaire : Marianne DESCHAMPS

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour CGT FERC Sup : Laure DENOIX
- Pour SGEN-CFDT : Keltouma ALI NEHARI

❖ **Site Luminy - 163, avenue de Luminy / UFR Sciences :**

Salle des scrutins : Salle 1.01 – Bâtiment TPR2

Président de bureau de vote : Jean-Pierre ERNENWEIN/ Vice-président : Eric KAJFASZ

Secrétaire : Vanessa SENES

Délégués proposés par les listes candidates :

- CGT FERC Sup : Bruno POUVELLE
- FSU : Béatrice PRUDHON
- SGEN-CFDT : Gilles PEYTARD (de 9h00 à 12h00) Daniela BANARU (de 12h00 à 16h00), et suppléant : William ASSAL
- UNSA Education : Solange GAU, suppléant Fabrice GAUDY

❖ **Site Saint-Jérôme - 52, avenue Escadrille Normandie Niemen / UFR Sciences :**

Salle des scrutins : Salle des actes, rez-de-chaussée du bâtiment Amphithéâtre

Présidente de bureau de vote : Michelle SERGENT/ Vice-présidente : Corinne MARMONIER

Secrétaire : Elodie FRAPPIER

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour CGT FERC Sup : Isabelle DE SAINTE MARIE
- Pour FO ESR : Bernard GILIBERT
- Pour FSU : Caroline MAURIAT
- Pour SGEN-CFDT : Thierry RUISSY, et suppléant : Jean-Jacques HONORINE
- Pour UNSA Education : Georges RELJIC, et suppléant : Frédéric FORESTIER

❖ **Site Château-Gombert - 60, rue Joliot Curie / Bâtiment UNIMECA 1 / UFR Sciences :**

Salle des scrutins : Salle 250, rez-de-chaussée du Bâtiment Fermi

Présidente de bureau de vote : Céline DENECHAUD/ Vice-Président : Jacques MASSONI

Secrétaire adjointe : Nathalie CLERGEAU

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour UNSA Education : Lionel MEISTER, et suppléant : Jean-Laurent GARDAREIN

BUREAUX DE VOTE SITUES A AIX-EN-PROVENCE

❖ **Site 3 Schuman - 3 avenue Robert Schuman / UFR FDSP :**

Salle des scrutins : Salle des actes, Bâtiment Pouillon site 3 Schuman, Rez-de-chaussée

Président de bureau de vote : Frédéric LOMBARD

Secrétaire : Marilyne ROUSSET-GAUTTIER / Secrétaire-adjointe : Maily Carbonell

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour FO ESR : Béatrice MAZZIOTTI
- Pour FSU : Odile THUILIER
- Pour UNSA Education : Léandre BIBAL

❖ **Site 29 Schuman - 29, avenue Robert Schuman / UFR ALLSH :**

Salle des scrutins : Amphithéâtre 7, rez-de-chaussée du Bâtiment EGGER

Président de bureau de vote : Jean-Philippe POTIER

Secrétaire : Linda ZAOUÏ

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour CGT-SUD : Jean-Marie JACONO, et suppléant : Christophe DEMARQUE
- Pour FO ESR : Guillaume BIARD, et suppléante : Hélène AURIGNY
- Pour FSU : Sylvie WHARTON
- Pour SGEN-CFDT : Christiane MIRTILLO, et suppléante : Sophie HERMENT
- Pour UNSA Education : Sandra LUDWIG, et suppléante : Béatrice DELORGE

❖ **Site Saporta - 21, rue Gaston de Saporta / UFR IMPGT :**

Salle des scrutins : Salle Braudel, Hôtel Maynier d'Oppède, rez-de-chaussée

Président de bureau de vote : Mohamed ABDELLAOUI / Vice-Président : Patrick BEZANCON

Secrétaire : Julia AUBERT

❖ **Site IUT Aix - 413, Avenue Gaston Berger / IUT**

Salle des scrutins : Salle du conseil - rez-de-chaussée Hall site Aix Gaston Berger

Présidente de bureau de vote : Vincent GARNIER / Vice-Présidente : Sabine LEPEYTRE

Secrétaire : Juliette GUELFY / Secrétaire adjointe : Fabienne ROUANET

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour CGT FERC Sup : Alexandre MARES, et suppléant : Florent BOUDERLIQUE

❖ **Site Jas de Bouffan - 5, Rue du Château de l'Horloge / MMSH**

Salle des scrutins : Salle de cours n°1, rez-de-chaussée

Présidente de bureau de vote : Christiane LAYE / Vice-Présidente : Sylvie MALLINGER

Secrétaire : Bernadette VEYSSEYRE

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour SGEN-CFDT : Sylvie CHIOUSSE
- Pour UNSA Education : Carole LE CLOIEREC

❖ **Site Puyricard - Chemin de la Quille / IAE**

Salle des scrutins : Salle 2 - 3, rez-de-chaussée, Bâtiment principal - IAE Puyricard

Présidente de bureau de vote : Charlotte REVOL / Vice-Présidente : Catherine MANCILLA

Secrétaire : Urszula GRASSIS / Secrétaire adjointe : Cécile BUSSIERE

Délégués proposés par les listes candidates :

- Pour CGT FERC Sup : Mireille GEMIN, et suppléante : Nathalie ESTAMPES VARENNES

BUREAUX DE VOTE SITUÉS SUR LES SITES DITS « ELOIGNÉS »

❖ **Site Arles - Rue Raoul Follereau / IUT :**

Salle des scrutins : Salle A20

Présidente de bureau de vote : Nathalie VALLICARI

Secrétaire : Myriam CLAVEIROLLY

❖ **Site Aubagne – 9, boulevard Lakanal / UFR Sciences/SATIS :**

Salle des scrutins : Bâtiment A – 1^{er} étage – Salle de réunion

Présidente de bureau de vote : Elise PERRET
Secrétaire : Florence TILDACH
Délégués proposés par les listes candidates :
- Pour SGEN-CFDT : Olivier TOMAS

❖ **Site Avignon – 136, Avenue de Tarascon / INSPE :**

Salle des scrutins : Salle B001 – rez-de-chaussée du Bâtiment B

Président de bureau de vote : Serge MAZEAU/ Vice-présidente : Caroline GAREAU
Secrétaire : Sabine ROPARS/ Secrétaire adjointe : Myriam MAGOT
Délégués proposés par les listes candidates :
- Pour SGEN-CFDT : Christine CAPPÀ

❖ **Site Digne les bains – 10, Boulevard Saint Jean Chrysostome / IUT :**

Salle des scrutins : Salle 232

Président de bureau de vote : Pascale ALBRAND / Vice-Présidente : Béatrice CHAUVIN
Secrétaire : Jocelyne MARCEL ROUX

❖ **Site Gap – 2, rue Bayard / Pôle universitaire :**

Salle des scrutins : Salle 004 - rez-de-chaussée du Bâtiment du pôle universitaire

Président de bureau de vote : Julien CECCIONI
Secrétaire : Anne-Marie PETTINO
Délégués proposés par les listes candidates :
- Pour CGT FERC Sup : Corine EYRAUD

❖ **Site La Ciotat - Avenue Maurice SANDRAL / IUT :**

Salle des scrutins : Salle A109

Président de bureau de vote : Christophe NICOLAS / Vice-Présidente : Patricia VINGRIEF
Secrétaire : Françoise MARTIN / Secrétaire adjointe : Mélissa GRANGE

❖ **Site Salon-de-Provence – 150, Avenue du Maréchal Leclerc / IUT :**

Salle des scrutins : Salle 123

Président de bureau de vote : Thierry CONTARET
Secrétaire : Gaëlle FLOUW
Délégués proposés par les listes candidates :
- Pour CGT FERC Sup : Franck MORADEI

❖ **Site de l'Arbois – Technopôle de l'Arbois-Méditerranée (Aix-en-Provence):**

Salle du scrutin : à déterminer

Président de bureau de vote : **en attente de désignation**
Secrétaire : **en attente de désignation**

Article 2 : Dépouillement

Conformément aux arrêtés électoraux susvisés, le bureau de vote central ainsi que l'ensemble des bureaux de vote spéciaux listés à l'article 1 du présent arrêté, procèdent au dépouillement. Afin de garantir la confidentialité des votes, **si une urne contient moins de deux enveloppes, celle-ci est scellée et transportée, par l'administration, vers un autre bureau de vote afin de procéder à un dépouillement mutualisé.**

La destination des urnes à rapatrier sera déterminée, à l'issue des opérations de vote, en concertation avec le bureau de vote concerné, la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles et la Direction d'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique (en charge du transport), selon une logique de proximité géographique ou en temps de transport et d'instance et collège concernés.

Le Président du bureau de vote de départ (de l'urne) est responsable de la transmission conforme des urnes, des clés correspondantes, des listes d'émargement et du procès-verbal de déroulement du scrutin.

Le Président du bureau de vote de destination (de l'urne) sera informé sans délai des urnes qui doivent lui être livrées. **Dans l'attente, le dépouillement relatif à l'instance et au collège concernés ne peut débuter tant que les votes contenus dans chacune des urnes n'ont pu être mutualisés.**

Article 3 : Délais et voie de recours

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, auprès du Président de l'Université, puis, le cas échéant, devant la juridiction administrative.

Article 4 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les différents locaux universitaires ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet dédié :
<https://electionsprofessionnelles.univ-amu.fr/>

Article 5 : Exécution

La Directrice Générale des Services de l'Université et les Directeurs de composantes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 24 novembre 2022

Le Président d'Aix-Marseille Université

Eric BERTON

